



L'an deux mille dix-sept, le 31 du mois d'août 2017 se sont réunis en séance publique et ordinaire les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués sous la présidence Patrick HEIN, Maire de Ritzing.

Etaient présents : Sylvain BETTEMBOURG; Carole CHASSARD; Laurent FRESSONNET ; Jérôme LENNINGER (arrivée 20h30) ; Elisabeth MONSEL-REDLINGER; Gilles PICAUDE ;

Absents: Christelle MAUJEAN; NIEDERCORN Armand; Pierre STREMLER ; Marie-Michelle WEITER.

La maire ouvre la séance à 20h00.

Nr 48-2017: Avenant travaux école :

Dans le cadre du réaménagement mairie-école, des travaux supplémentaires doivent être réalisées

Mr le maire présente les prestations comme suit :

	MARCHE HT	AVENANT 1 HT	VARIATION	TOTAL HT	TOTAL TTC
01 DEMOL/GROS ŒUVRE CARDOT	14 913,68 €	0,00 €		14 913,68 €	17 896,42 €
02 ENTRETIEN TOITURE LESTAN	5 500,00 €	0,00 €		5 500,00 €	6 600,00 €
03 ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR AKBAS	37 000,00 €	0,00 €		37 000,00 €	44 400,00 €
04 PLATRIERIE/FX PLAFOND/PEINTURE SEE LAUER	16 500,00 €	4 000,00 €	24,24%	20 500,00 €	24 600,00 €
05 MENUISERIES/METALLERIE FERMETURES MOSELLANES	22 131,56 €	1 212,24 €	5,48%	23 343,80 €	28 012,56 €
06 ELECTRICITE CITEOS	8 400,21 €	335,20 €	3,99%	8 735,41 €	10 482,49 €
07 CHAUFF/SANIT/VENTIL CORANS & FILS	17 140,85 €	0,00 €		17 140,85 €	20 569,02 €
TOTAUX	121 586,30 €	5 547,44 €		127 133,74 €	152 560,49 €

Mr le maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les avenants n°1 pour les lots 04 plâtrerie / plafond et peinture, lot 05 menuiseries-métalleries et lot 06 électricité comme détaillé ci-dessus.



Commune de Ritzing

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Approuve les avenants 1 des lots 04-05 et 06 aux marchés de travaux comme détaillé ci-dessus,

Autorise Le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Nr 49-2017: Réparation fissure mur de l'école:

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis de la société CEP pour la réparation de la fissure du mur de l'école, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis d'un montant de 1 400€ HT et autorise le Maire ou son représentant à passer commande de ce matériel.

Nr 50-2017: Store salle de classe :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis de la société KOCH pour le remplacement des stores de l'école, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis d'un montant de 1 999€ HT et autorise le Maire ou son représentant à passer commande de ce matériel.

Nr 51-2017: Eclairage extérieur mairie :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis de la société CITEOS pour l'éclairage extérieur mairie, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis d'un montant de 553.07€ HT et autorise le Maire ou son représentant à passer commande de ce matériel.

Nr 52-2017: Groupement de commande

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 6 juin 2017 portant création d'un groupement de commandes permanent ;

Considérant la volonté conjointe de la CCB3F, de ses Communes et des Syndicats de Communes membres de trouver des pistes d'économies et des moyens de mutualiser certains achats, il est proposé la création d'un groupement de commandes permanent :

Le périmètre du groupement de commandes recouvre :

- réalisation de travaux de voirie et assimilés
- contrôle des aires de jeux, des installations sportives et mise en conformité,
- contrôle des dispositifs de protection incendie, leur mise en conformité, leur fourniture et leur installation
- fourniture de sel de déneigement
- fourniture de matériels et de mobilier de bureau
- fourniture et pose de signalisation verticale et horizontale
- réalisation de travaux d'entretien ou de création d'espaces verts (notamment de fauchage, d'élagage, de broyage)
- fourniture de végétaux
- fourniture d'énergie (gaz, fioul, électricité...)
- fourniture, pose et entretien des installations d'éclairage public et des décorations de Noël



Commune de Ritzing

- prestations de nettoyage de locaux, de voirie, de bâtiments
- entretien des véhicules
- entretien des installations d'assainissement
- entretien et contrôle des installations thermiques des bâtiments publics
- prestations de ramonage
- maintenance informatique
- dératisation
- entretien des avaloirs

Ce périmètre pourra évoluer par voie d'avenant.

LA CCB3F est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, pour l'ensemble du champ d'application du groupement.

Pour les marchés en procédure adaptée, la commission aura un rôle consultatif et pourra formuler des avis et recommandations au pouvoir adjudicateur.

Pour les procédures formalisées, la CAO compétente sera celle de la CCB3F.

Chaque membre pourra désigner un représentant avec voix consultative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE par 7 voix pour, 0 voix contre d'adhérer au groupement de commandes et

CHARGE le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nr 53-2017: Syndicat mixte "Moselle aval"

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU le projet de Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation "Moselle aval" soumis à consultation,

CONSIDERANT les enjeux majeurs en cas d'inondation auquel est soumis le bassin versant de Moselle aval,

CONSIDERANT que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale exerceront la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1er janvier 2018,

CONSIDERANT le caractère stratégique du projet construit avec l'ensemble des parties prenantes dans la continuité de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation "Moselle aval", projet que pourrait porter le futur syndicat mixte "Moselle aval",
CONSIDERANT l'absence de gouvernance, jusqu'alors, à l'échelle du bassin versant que nécessite la problématique des inondations,

APPROUVE le projet de statuts du futur syndicat mixte "Moselle aval" annexé à la présente délibération;



Commune de Ritzing

AUTORISE l'adhésion de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières au futur syndicat mixte "Moselle aval";

AUTORISE Monsieur le Président de la CCB3F à solliciter Monsieur le Préfet de Moselle, représentant de l'Etat dans le Département, pour obtenir l'arrêté de création du syndicat mixte "Moselle aval" ;

AUTORISE la modification statutaire de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières permettant l'adhésion au futur syndicat.

Nr 54-2017: Modification des statuts portant fusion des communautés de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières

Vu l'arrêté n° 2016 DRCL /1-050 du 16 septembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; et notamment l'article 5211-20, relatif aux modifications statutaires ;

Vu la délibération communautaire du 6 juin 2017, portant demande de modification de l'article 16 de l'arrêté préfectoral n° 2016-DCTAJ/1-050 du 16 septembre 2016;

Vu la notification de la décision communautaire à la commune ;

Considérant que les modifications statutaires sont adoptées par délibérations concordantes de la structure intercommunale et des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée qui président à leur création, M. le préfet arrêtant les modifications souhaitées par arrêté ;

Considérant par ailleurs que les modifications statutaires envisagées n'entraînent ni de cession d'actifs ou de passifs, les compétences supprimées n'ayant jamais été exercées par la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières et les compétences créées n'ayant jamais été exercées par les communes membres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE par 7 voix pour 0 contre, de demander la modification des statuts suivante :

Article 16 : ajout de « La communauté de communes pourra, dans le cadre de ses compétences, adhérer à un syndicat mixte. »



Commune de Ritzing

Nr 55-2017: Taxe d'aménagement de zone parcelle 9 section 2:

Vu la délibération 50-2016 du 06 octobre 2016 mettant en place une taxe d'aménagement de zone de 20 % sur des secteurs bien définis ;

Vu le montant de l'aménagement des réseaux viaires qui s'élèvent à 22.734€TTC pour le lot A, parcelle 9 section 2;

Le Conseil Municipal soucieux d'appliquer un taux au plus juste, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'instaurer une taxe d'aménagement de Zone de 10 % sur cette parcelle. Pour information Mr Jérôme LENNINGER n'a pas pris part au vote.

Nr 56-2017: Taxe d'aménagement de zone parcelle 28 section 3:

Vu la délibération 50-2016 du 06 octobre 2016 mettant en place une taxe d'aménagement de zone de 20 % sur des secteurs bien définis ;

Vu le montant de l'aménagement des réseaux viaires qui s'élèvent à 56 574€TTC pour le lot B, parcelle 28 section 3;

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, décide à l'unanimité de conserver la taxe d'aménagement de Zone de 20 % sur cette parcelle. Pour information Mr Jérôme LENNINGER n'a pas pris part au vote.

Nr 57-2017: Taxe d'aménagement de zone parcelle 255-256 section 1:

Vu la délibération 50-2016 du 06 octobre 2016 mettant en place une taxe d'aménagement de zone de 20 % sur des secteurs bien définis ;

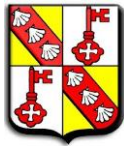
Vu le montant de l'aménagement des réseaux viaires qui s'élèvent à 37 356€TTC pour le lot C, parcelle 255-256 section 1;

Le Conseil Municipal soucieux d'appliquer un taux au plus juste, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'instaurer une taxe d'aménagement de Zone de 15 % sur cette parcelle. Pour information Mr Jérôme LENNINGER n'a pas pris part au vote.

Nr 58-2017: Taxe d'aménagement de zone parcelle 245 section 1:

Vu la délibération 50-2016 du 06 octobre 2016 mettant en place une taxe d'aménagement de zone de 20 % sur des secteurs bien définis ;

Vu le montant de l'aménagement des réseaux viaires qui s'élèvent à 11 487€TTC pour le lot D, parcelle 245 section 1;



Commune de Ritzing

Le Conseil Municipal soucieux d'appliquer un taux au plus juste, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'instaurer une taxe d'aménagement de Zone de 9 % sur cette parcelle. Pour information Mr Jérôme LENNINGER n'a pas pris part au vote.

Divers

- Modification des heures d'ouverture de la mairie

Etant donné que très peu de monde se présente à la Maire de 19h à 20h les jeudis, le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture du jeudi de 17h à 19h à compter du 1^{er} Octobre. Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

- Subvention Tournée du Bocal

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association la Tournée du Bocal ayant son siège à Ritzing l'a approché afin de demander une subvention. Cette demande sera étudiée lors d'un prochain conseil après réception d'une demande écrite de la part du Président de l'association.

- Débat sur les maisons et bâtiments identitaires pour l'élaboration d'un éventuel règlement Municipal de Construction

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir été approché pour un éventuel règlement Municipal de Construction pour préserver et sauvegarder les maisons et bâtiments identitaires. Il charge les adjoints d'étudier les propositions relatives au sujet.

- Commune nature au titre de la démarche zéro pesticide

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu de la part de la Région Grand Est les formulaires afin de candidater à la charte Zéro Pesticides. Le Maire charge les adjoints d'étudier cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30